



TI VALO : AMENAGEMENT PROCESS, ACCUEIL DE TONNAGES COMPLEMENTAIRES ET CESSIION D'EQUIPEMENTS NON UTILISES

Depuis début 2025 et l'arrêt de la production de CSR, l'unité de tri de tri est utilisée pour surtrier les refus de collecte sélective dans le cadre d'une expérimentation avec CITEO.

Après près de 2 années d'activité, les résultats sont probants et les gains générés par ce surtri (+ d'1 millions d'euros/an de soutiens CITEO complémentaires) permettent de minimiser l'impact financier d'un retour à 100% à l'enfouissement pour ce flux originellement envoyé en CSR.

Fort de ces résultats, nous sommes, périodiquement, approchés par des syndicats voisins qui souhaiteraient diriger une partie de leur refus de Collecte Sélective sur Ti Valo. C'est notamment le cas de SOTRAVAL (Nord-Finistère) qui nous sollicite pour prendre en charge 1 000 t de leur refus, riches en films plastiques d'emballages qu'ils ont du mal à prendre en charge sur leur UVE de Brest en raison du fort PCI de ce flux.

Après échanges avec CITEO, l'éco-organisme a accepté que ce nouveau flux entre sur Ti Valo à la condition que cette augmentation de tonnages ne génère pas la mise en place d'un 2nd poste de travail en après-midi. Or, à date, ces 1 000 t de refus de collecte sélective seraient difficilement absorbables par le Process sur le poste du matin. D'autant plus, qu'à date, l'exploitant SUEZ mobilise une demi-journée de travail hebdomadaire sur le repassage d'un flux riche en plastiques rigides pour optimiser la captation des matériaux.

Ainsi, après étude avec 3 ensembliers process, il a été proposé une modification process basique permettant d'éviter ce repassage du flux sur une 2nde session, en modifiant une machine de tri optique avec l'installation d'un double canal sur celle-ci. Objectif : que le flux non soufflé au 1er passage sous la machine repasse une 2e fois sous le tri optique pour souffler un 2nd produit.

Cette opération permettrait à SUEZ de gagner une capacité de traitement d'environ 15 à 20 t par semaine, soit l'équivalent de 800 à 1 000 t de capacité annuelle.

Le coût de l'opération se chiffrerait autour de 350 000 € sur la base des prestations suivantes :

- SWS : ensemblier PROCESS : 203 347 €
- IMAP : intégrateur automatisme : 76 000 €
- PELLENC : en cours de chiffrage sur l'installation de la séparatrice // Mise à jour de la machine prise en charge par SUEZ dans le cadre de son contrat de maintenance
- JOVISA : modification en parallèle de la Presse à Balles pour conditionnement des lots de matières sur Ti Valo au lieu d'un retour à GENERIS : 44 000 €

A noter qu'au-delà d'un gain de productivité permettant l'accueil de tonnages complémentaires, cette modification permettra également une optimisation de la captation matière avec la récupération de papier-carton qui aujourd'hui partent en enfouissement. Ainsi 350 t de MIX FIBREUX complémentaires pourraient être captées générant une économie de traitement de l'ordre de 70 000 €/an et une recette d'environ 17 500 €/an.

Parallèlement, les services techniques du syndicat sont en discussion avancée avec un certain nombre de clients potentiels qui souhaiteraient acquérir des machines installées sur Ti Valo qui n'ont plus d'utilité eu égard au fait que l'usine ne produit plus de CSR pour le grand export. Un équipement est particulièrement plébiscité, à savoir le granulateur CSR qui permettait de broyer très finement le produit avant mise en balles, enrubannage et expédition en Suède. Estimation du prix de vente : 200 000 €.

Guyot Environnement a également formulé une offre de rachat d'une grande partie des machines de la ligne humide, non utilisée depuis 2018. Leur proposition de rachat s'élève à 106 131 € soit 20% du prix 2017 date de la mise en place de ces équipements. En cas d'acceptation, ils prendront en charge le démantèlement complémentaire autour de 60 000 €.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, après vote à main levée :

➡ **AUTORISE** le Président à signer les devis relatifs à l'opération d'aménagement PROCESS de l'ordre de 350 000 €.

➡ **AUTORISE** le Président à poursuivre les négociations relatives à la cession de certains équipements de TI VALO aujourd'hui non utilisés et **SIGNER** les contrats de vente afférents

➡ **AUTORISE** le Président à signer la convention d'accueil pour des tonnages complémentaires sur Ti VALO relatif aux apports de refus de SOTRAVAL

**POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 07/10/2026**



KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 06 OCTOBRE 2026

Convocation du 30 septembre 2026

Nombre de membres du bureau : 14

L'an deux mil vingt-six le SIX OCTOBRE à dix-huit heures, les membres du BUREAU de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à GENERIS sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Marcel SERANDOUR

NOM	PRÉNOM	ELUS DE	PRESENT	ABSENT EXCUSE
DABOUDET	Gérard	LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE		X
RIVALLAN	Olivier			X
DESPRES	Benoît	LAMBALLE TERRE ET MER	X	
ALLAIN	Jérémy		X	
DE SALLIER DUPIN	Stéphane			X
PRIGENT	Dominique	LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	X	
SÉHAN	Alain		X	
SERANDOUR	Marcel	SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	X	
MEROT	Olivier		X	
CROGUENNEC	Bernard			X
MOGLIA	Lucile		X	
GALLERNE	Pascale		X	
HEURTEL	Nicolas		X	
RAOULT	Roland		X	

Présents : 10 Absents : 04 Votants : 10